

PAPETERIE

CARTOUCHES

MOBILIER

Bureau Vallée

INFORMATIQUE

IMPRIMERIE

BUREAUTIQUE

Facture I05310200009324 du 21/03/2025 15:44:43

(NF525) Sign. : 525/0455-4 hVdc

Shop & Qo - Encaissement Version 14.0.2426.2 21/11/2024

Nombre d'impression : 1 du 21/03/2025 15:44:59

Nombre de client : 1 Opération : vente - Biens



Bureau Vallée

Magasin :

BV

BV MONTAYRAL

584 ZA porte du Quercy

47500 MONTAYRAL FRANCE

Tel : 0553752128

Email : bv.montayral@bureau-vallee.fr

Tel SAV : 0553752128

Client (796) :

Entreprise Privée BOIS DE CHAUFFAGE DU QUERCY

CHEMIN DE LADENAUD

SAUX

46800 PORTE DU QUERCY

FRANCE

Siren : 949032692

TVA intra. : FR66949032692

Facture n°I05310200009324

Du 21/03/2025

	Article	Qté	PUHT	Taux TVA	Montant TVA	PVHT
Emporté 21/03/25 15:44	197905 / 1979-5items PAP BLANC A4 80G 5X500F 171CIE CLAIRALFA	1	24,16 €	20,00 %	4,83 €	24,16 €
TOTAL HT						24,16 €
TOTAL TVA						4,83 €
Total TTC						28,99 €

Vous avez été accueilli(e) par
Amandine(Id:79) (CAISSE 1 2)

Nom TVA	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Taux normal	24,16 €	20,00 %	4,83 €	28,99 €

Règlements

21/03/2025 15:44:43 - CB

28,99 €

CARTE BANCAIRE
SANS CONTACT



A0000000421010
CB
le 21/03/25 à 15:44:43
BUREAU VALLEE
47MONTAYRAL
4103441
30004
Siret 92172733500017
#####4155
35B188DF041D18E6
001 000015
C @
No AUTO:673855
MONTANT

28,99 EUR

DEBIT
TICKET CLIENT
CONSERVER

Portable :	Tél. :	Signature du vendeur
Email :		

Le client reconnaît et accepte les conditions générales de vente figurant au recto des présentes. Le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif de toutes sommes dues par le client à quelque titre que ce soit. Des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facture seront applicables en cas de paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture. En cas d'impayés ou de rejet de chèque pour défaut de provision, les sommes recouvrées seront majorées à titre de clause pénale d'une somme forfaitaire de 40 euros. Aucun escompte n'est pratiqué. Taux des pénalités en l'absence de paiement : 10 % l'an (base Exact360). En sus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.

BV MONTAYRAL 584 ZA porte du Quercy 47500 MONTAYRAL FRANCE
SAS Au capital de 80000€ Siret : 92172733500017 SIREN : 921727335 N° RCS : AGEN B921727335 TVA : FR10921727335 Code APE 4762Z